



Communiqué des sections SNES-FSU de Paris, Créteil et Versailles

Dans la start-up nation, le conseil régional confie l'avenir des jeunes à des « start up d'orientation »

Alors que la ministre du travail présente ce 27 avril, au conseil des ministres, son projet de loi pour « la liberté de choisir son avenir professionnel », la communication de certains présidents de régions telle celle d'Aquitaine et celle de la Région Ile de France, montre que ceux-ci sont bien décidés à obtenir le transfert de l'ensemble de la compétence sur l'orientation scolaire vers les régions.

Ainsi, dans une interview du 18 avril, au journal l'Etudiant, partenaire privilégié de la région dans le lancement de la plateforme Oriane, la présidente, Valérie Pécresse, a dévoilé ses projets sur l'orientation des jeunes. Ses propositions vont beaucoup plus loin que l'actuelle rédaction du projet de loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui, contrairement à ce qu'elle affirme, ne transfère pas la compétence de l'orientation scolaire aux régions mais de l'information sur les métiers.

Elles traduisent une conception de l'orientation des jeunes réduite à l'information et aux probabilités d'insertion professionnelle puisqu'elle veut fusionner les CIO et les missions locales. Mais la présidente de région devrait savoir que ce sont les CIO qui opèrent aujourd'hui le suivi de tous les élèves sortis sans solution du système éducatif dans le cadre des Plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) et les accompagnent, en lien avec les missions locales, dans un projet de retour en formation !

Elle oublie également que pour les lycéens, l'orientation se traduit pour plus de 85% d'entre eux par l'entrée dans des voies de formation et non dans un emploi. Prétendre détenir les chiffres d'une évolution des perspectives d'emploi à 3 ou 5 ans, par bassin d'emploi, est une tromperie !

Enfin, vouloir confier à des « starts up » et donc au secteur marchand, l'accompagnement aux choix d'orientation révèle au grand jour la volonté de privatisation de ce secteur jugé très rentable car très sensible ! Confier à des opérateurs privés la mission de conseiller les jeunes en lieu et place d'un service public gratuit et indépendant des groupes de pression, privant ainsi les jeunes de l'apport des psychologues de l'Education nationale « Education, développement et orientation » constitue un vrai délit d'initiés ! Cela montre pour le moins une méconnaissance totale de la manière dont s'élaborent les projets d'avenir à l'adolescence et de l'importance d'un accompagnement qualifié.

Le SNES-FSU a déjà eu l'occasion de dénoncer l'abandon de la compétence de l'Etat sur l'information des élèves et des étudiants. Il s'élève également contre l'initiative prise par la région Ile de France, de lancer un portail en collaboration avec un partenaire privé, qui « double » le site de l'Onisep et fait la part belle, déjà, aux officines privées d'orientation ! La région Ile de France ferait bien mieux de s'occuper des actifs qui représentent toujours son public prioritaire au lieu de favoriser le démantèlement du service public d'orientation de l'Education nationale.

Les sections SNES-FSU de Paris, Créteil et Versailles appellent les personnels à se mobiliser contre ces projets délétères, notamment en participant à la journée d'action du jeudi 3 mai : rassemblement à 10h devant le Conseil Régional (métro St François-Xavier), grève et manifestation avec l'ensemble des personnels du 2d degré, à 14h, Place de la Sorbonne

A Arcueil, le 25 avril 2018